

## Ters travaux à l'automne 2011



©R.Suaudeau



©R.Suaudeau

2 machines à chenilles avec trémies et broyeurs - ensileurs



©R.Suaudeau



©R.Suaudeau

Mégaphorbiaie avant travaux (14/09/11) et une semaine après la fauche (07/10/11)



©R.Suaudeau



©R.Suaudeau

Roselière avant travaux (14/09/11) et quelques jours après la fauche (07/10/11)

## Et bientôt...

- Prochaine fauche à l'automne 2012 ;
- Suivis écologiques (faune et flore) pour évaluer l'efficacité des travaux ;
- Elaboration d'un plan de gestion pour une gestion à long terme ;
- Réhabilitation de certains secteurs du chemin de randonnée GR 34E ;
- Réalisation d'un cheminement pédagogique à l'aide de panneaux, pour redécouvrir le patrimoine naturel local.

Les «Guerns», tels les lacs, vasières, mangroves, marais salants, estuaires et fleuves, sont des **zones humides** (« terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre permanente ou temporaire » Loi sur l'eau de 1992).

Les zones humides jouent d'une part le rôle de **gigantesques éponges filtrantes** qui empêchent le débordement des cours d'eau **diminuant ainsi le risque d'inondation**, et qui contribuent à **améliorer la qualité de l'eau**. En période de sécheresse, elles restituent l'eau aux rivières et rechargent les nappes phréatiques.

D'autre part, les zones humides sont des **milieux de vie remarquables** pour leur biodiversité : 1/3 des espèces végétales remarquables ; abris, lieux de nourrissage et de reproduction (pour les mammifères, poissons et amphibiens) ; lieux d'hivernage et étapes migratoires (pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques).

Les zones humides constituent donc un **patrimoine naturel exceptionnel à préserver**, de par la **richesse biologique** qu'elles abritent et les **fonctions naturelles** qu'elles remplissent. Mais ces dernières sont **menacées** du fait des activités humaines (urbanisation, intensification de l'agriculture, pollutions,...) : 2/3 ont déjà disparu en France au cours du siècle dernier.

Pour tout renseignement, contactez :

**Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laita**

☎ 02.98.09.00.46 / ✉ cle.sage.laita@ville-quimperle.fr

**Lorient agglomération**

☎ 02.97.02.30.41

**Lien vers site Internet**

<http://laitaguidelploemeur.n2000.fr>

## Un contrat Natura 2000 pour la gestion des Guerns à Quimperlé



## Guide pratique



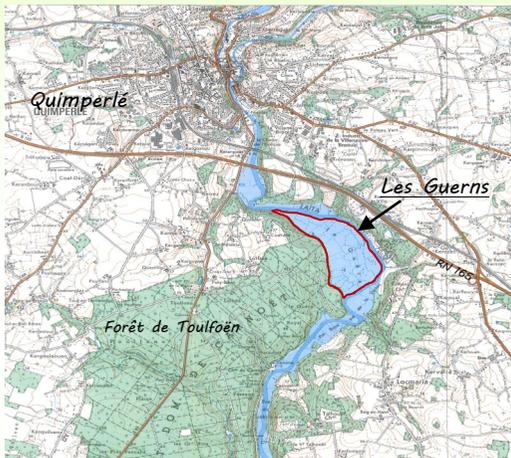
**Photographie aérienne des Guerns**

©Rivière Laita 22/12/2007 E. Le Cornec / Géos

Conception : Lorient agglomération (Solemn Quéau) / Impression : Imprimerie de la ville de Lorient

## Les Guerns ? Quésako ?

Ce sont des zones herbacées marécageuses entre la forêt de Toulfoën et le lit mineur de la Laïta, au sud de Quimperlé. Elles sont inondées en période de crues ou de grandes marées.



Extrait de la carte IGN de Quimperlé (1 : 25 000)

Elles ont été entretenues jusqu'à la fin des années 50 par les agriculteurs locaux : ils y mettaient leurs vaches et y faisaient du foin.

Mais l'évolution de l'agriculture et sa mécanisation ont mis un terme à ces activités. Abandonnées, les «Guerns» ont été envahies par des roseaux, des hautes herbes à fleurs (mégaphorbiaie) et de nombreux saules, accompagné par un comblement des fossés drainants.

## Pourquoi doit-on gérer les Guerns ?

Il faut empêcher la fermeture du milieu pour préserver la diversité :

- d'habitats naturels (roselière, mégaphorbiaie, canaux eutrophes,...) ;
- d'espèces (la loutre, le grand rhinolophe, l'agrion de mercure, le saumon atlantique, la cochléaire des estuaires,...).



Saumon atlantique *Salmo salar*

©Nicolas JEANNOT INRA/EFFPMA SE Scott



Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

©Aurélien LACHAUD PHOTO THÈQUE BRETAGNE VIVANTE



Cochléaire des estuaires *Cochlearia aestuaria*

©Martine DAVOUST



Agrion de mercure *Coenagrion mercuriale*

©Orlane DORE

Il faut favoriser l'écoulement de l'eau pour limiter les risques d'inondation à Quimperlé et rendre aux «Guerns» leur rôle de zone d'expansion des crues.

La réflexion est née dans le cadre des travaux du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE Ellé-Isole-Laïta, 2009).

## Comment gérer les Guerns ?

La ville de Quimperlé, appuyée par le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL) et en partenariat avec l'opérateur du site Natura 2000 (Lorient agglomération), a entrepris des travaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000 portant sur 5 années (2011-2015).



Loutre *Lutra lutra*

©P.Chefson PHOTO THÈQUE BRETAGNE VIVANTE

## Quelles actions ?

- Fauche de 2,5 ha de roselière et 2,5 ha de mégaphorbiaie/an avec exportation et valorisation des produits de fauche (paillage, compostage,...) ;
- Coupe d'1 ha de saules ;
- Réalisation de panneaux d'information.

Combien cela va-t-il coûter ?

Budget de 140 000 € sur 5 ans financé à 100 % par l'Etat et l'Europe.